Rapport de la Commission du préavis N° 55/05 concernant la demande d'un crédit de Fr. 164'800.-- pour la réfection des amarrages du Port des Abériaux (2^e étape).

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission du préavis N° 55/05 composée de Madame Ariane FISCHER et de Messieurs Christian FAVRE, Roland DUSS, Dan NICULESCU et Emile BORNAND (Président) s'est réunie le mardi 15 mars 2005 en présence du Municipal responsable : Monsieur André FISCHER.

La Commission remercie M. FISCHER pour ses informations et ses renseignements.

Il s'agit de la dernière étape de remplacement des amarrages. La solution des bras d'amarrage est la plus simple et celle qui convient le mieux pour l'aménagement de cette partie du port. Ceux-ci seront fixés sur un rail aluminium qui supportera également les taquets d'amarrage des bateaux. Après la dernière place, un pieu de sécurité sera planté pour éviter des accidents contre la digue. Les bras d'amarrage installés lors de la première étape donnent entière satisfaction à leurs utilisateurs. Ainsi l'équipement sera le même dans tout le port, ce qui facilitera grandement le faucardage.

La Commission unanime recommande l'acceptation de ce préavis. Le financement étant entièrement à charge des utilisateurs du port.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

Vu le préavis municipal N° 55/05 concernant la demande d'un crédit de Fr. 164'800.--

pour la réfection des amarrages du Port des Abériaux (2^e étape),

lu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide

d'adopter le préavis municipal N° 55/05 concernant la demande d'un crédit de Fr. 164'800.-- pour la réfection des amarrages du Port des Abériaux (2^e étape),

- 2) d'accorder un crédit de Fr. 164'800.-- pour l'exécution de ces travaux,
- de porter au compte d'avance "Port des Abériaux" (Investissement) N° 9180125 le montant investi dans cette réalisation,
- 4) de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h, du Règlement du Conseil communal et de porter au budget de fonctionnement N° 470 les frais y relatifs.

Prangins, le 15 mars 2005

La Commission:

FISCHER Ariane

FAVRE Christian :/

DUSS Roland:

NICULESCU Dan:

BORNAND Emile (Président)